Les Formations Annuelles sur place

- Du 26 janvier au 30 novembre 2024
- Ouverture anticipée de la plateforme e-learning dès le 1er décembre 2023

Une expérience forte de 54 sessions de préparation aux CRFPA

Des enseignants reconnus par les candidat(e)s comme les meilleurs spécialistes de leur matière pour la réussite à l'examen.

Un nombre inégalé d'entraînements

⇒ Des formations d'excellence

De par leur durée, ces formations présentent **trois avantages** par rapport aux préparations estivales. Elles vous permettent :

- ✓ **De lisser votre travail** et de prendre le temps d'assimiler les connaissances et de perfectionner les méthodes de résolution des différents exercices proposés à l'examen.
- ✓ De bénéficier d'un nombre inégalé de sujets corrigés
- ✓ **De libérer vos mois d'été** qui peuvent ainsi être consacrés à de véritables révisions.

⇒ Des formations conçues en fonction de vos disponibilités

Même si vous êtes inscrits à la formation sur place, vous bénéficiez d'un accès permanent à notre plateforme e-learning sur laquelle vous pouvez retrouver, à tout moment et autant que vous le souhaitez, tous vos enseignements.

Cette plateforme e-learning constitue un filet de sécurité pour chaque candidat(e) qui participe à la formation dans nos locaux. Au cas où vous ne pouvez assister à un enseignement ou lorsque vous souhaitez le revoir, il vous suffit de vous connecter sur le site du Pré-Barreau pour accéder à la séance vidéo qui vous intéresse. De même, si vous ne pouvez pas composer sur place, vous pouvez soumettre vos copies via cette plateforme.

⇒ Des formations adaptées à vos besoins pédagogiques

Parce que les candidat(e)s aux CRFPA ont des profils différents et n'éprouvent pas les mêmes difficultés face à l'examen, le Pré-Barreau vous propose deux types de formation :

La formation annuelle Approfondie: traditionnellement choisie par les candidat(e)s, cette formation est la plus complète qui soit. Elle vous prépare de manière exhaustive et approfondie à tous les écrits ainsi qu'au Grand Oral.

La formation annuelle Séminaires de Correction: cette formation est dédiée à ceux qui, ayant des connaissances substantielles du programme juridique – notamment pour avoir déjà passé le CRFPA – souhaitent principalement s'entraîner aux épreuves écrites et préparer les épreuves orales.

	Formation Approfondie	Formation Séminaires de correction
Cours magistraux	✓	×
Capsules vidéo	✓	✓
Fascicules de cours**	✓	Х
Fascicules d'actualisation*	✓	✓
Épreuves blanches **	✓	✓
Séminaires de correction	✓	✓
Corrigés écrits**	✓	✓
Sujets supplémentaires avec correction vidéo et corrigé écrit*	✓	✓
Enseignants référents	✓	✓
Grand Oral (Bréviaire**)	✓	✓
Anglais	En supplément	En supplément

^{*} Documents uniquement disponibles en version numérique (PDF)

^{**} Documents disponibles en version numérique (PDF) et en version papier

La Formation Annuelle Approfondie

Pour ceux qui souhaitent se préparer à l'examen aux CRFPA de la manière la plus complète possible, le Pré-Barreau organise une Formation annuelle Approfondie.

Cette formation est organisée en quatre périodes :

- ✓ **Dès le 1**^{er} **décembre 2023** : la plateforme e-learning est ouverte afin de vous permettre si vous le souhaitez de commencer à travailler.
- ✓ A compter du 26 janvier 2024 et jusqu'à mi-juin : le stage intensif commence. Vous êtes accueillis dans nos locaux pour suivre vos enseignements et vous entraîner régulièrement en vue des épreuves écrites.
- ✓ En juillet/août : vous êtes en révisions personnelles et continuez à vous entraîner, chaque semaine, grâce à l'encadrement du Pré-Barreau.
- ✓ **A partir de septembre**, après les épreuves écrites, vous suivez la préparation aux épreuves orales.

→ Ouverture anticipée de la plateforme (à compter du 1er décembre)

Afin de permettre à ceux qui souhaitent se mettre au travail au plus vite de commencer à travailler, la plateforme e-learning est ouverte dès le 1^{er} décembre 2023.

Durant cette période – facultative – vous sont mis à disposition :

- ✓ Des **fascicules de cours et d'actualisation** dans chacune de vos matières, pour vous familiariser avec les programmes
- ✓ Une vidéo de présentation et de conseils de travail pour anticiper votre organisation
- ✓ 8 entraînements non notés (2 par matière), accompagnés chacun d'un corrigé écrit, pour commencer à apprivoiser les méthodes de résolution des exercices

⇒ Stage intensif de préparation (du 26 janvier à mi-juin)

À partir du début du stage, vous suivez en alternance une semaine de cours de droit et de préparation à la note de synthèse et une semaine de préparation aux épreuves juridiques. Cette période couvre l'intégralité du programme dans chacune de vos matières.

Emploi du temps indicatif

La semaine de préparation à la note de synthèse

- Lundi: épreuve de note de synthèse (5h) dans nos locaux ou chez vous si vous le souhaitez
- Mardi, mercredi, jeudi ou vendredi: cours magistral d'obligations (3h), de procédure (3h) et de la matière juridique de spécialité (6h).
- Mercredi, jeudi ou vendredi : séminaire de correction de la note de synthèse (2h).

La semaine de préparation aux épreuves juridiques

- Lundi: épreuves juridiques de droit des obligations (3h) et de procédures (2h) dans nos locaux ou chez vous pour ceux qui le souhaitent
- Mardi : épreuve juridique de spécialité (3h)
- Mercredi, jeudi ou vendredi : séminaire de correction de l'épreuve de droit des obligations (2h), séminaire de correction de l'épreuve de procédure (2h) et séminaire de correction de l'épreuve juridique de spécialité (2h).

Les cours approfondis

Chaque semaine de cours, vous bénéficiez d'enseignements approfondis en droit des obligations (3h), dans votre matière de procédure (3h) et dans votre matière juridique de spécialité (6h). Vous disposez ainsi de **94 heures d'enseignement renforcé** pour maîtriser votre programme et suivre au plus près l'actualité jurisprudentielle.

Pour vous aider dans votre apprentissage, il vous est remis en début de préparation des **fascicules de cours à jour**, dans chacune de vos matières, reprenant tout le programme.

Vous disposez également, sur la plateforme, de **fascicules d'actualisation** par lesquels les enseignants du Pré-Barreau analysent et commentent pour vous les arrêts essentiels et les jurisprudences les plus récentes.

Sont, de même, publiées, sur la plateforme, de **nombreuses capsules** (petit format vidéo de 10-15 min) qui mettent l'accent sur les points de droit les plus délicats dans chacune de vos matières.

⇒ Les épreuves blanches et les séminaires de correction

En début de stage, vous sont proposées des **conférences de méthodologie des différents exercices**, accompagnées de **fascicules** reprenant point par point les éléments de méthode.

Pour vous permettre d'arriver progressivement à réaliser les exercices demandés dans le délai imparti, vous vous entraînez chaque semaine à l'épreuve de note de synthèse ou aux épreuves juridiques.

Durant cette période, **40 épreuves blanches** vous sont ainsi proposées : **10 en note de synthèse**, **10 en droit des obligations**, **10 en procédure et 10 dans votre matière de spécialité**.

Chaque épreuve blanche est suivie d'un **séminaire de correction de 2 heures.** Ces séminaires de correction, en petits groupes, tiennent compte des spécificités de chaque IEJ.

Ils sont considérés, par les candidat(e)s, comme un atout majeur dans la préparation. En effet, c'est lors de ces séances que vos enseignants :

- ✓ Vous donnent les « clés » pour parfaitement maîtriser les méthodes de résolution des différents exercices de l'examen – chaque séminaire étant l'occasion de mettre en pratique la méthodologie.
- ✓ Veillent à votre progression personnelle en assurant un suivi personnalisé de chaque candidat(e).
- ✓ Répondent, de manière générale, à toutes les questions que vous vous posez.

Au terme de chaque séminaire de correction, vous recevez un **corrigé écrit** de l'exercice proposé lors de l'épreuve blanche. En note de synthèse, vous recevez également une **fiche d'exploitation des documents** et une **proposition de plans alternatifs.**

Enfin, pour vous permettre de vous situer par rapport aux autres candidat(e)s, chaque semaine, une **très bonne copie** est publiée sur la plateforme et une **copie représentative du niveau moyen est corrigée en vidéo** pour revoir avec vous les erreurs les plus fréquentes de la semaine.

Les révisions personnelles (juillet/août)

Durant l'été, vous êtes en révisions personnelles – ce qui vous permet de reprendre tranquillement, afin de les consolider, toutes les connaissances acquises.

Pour vous permettre d'organiser et de structurer vos révisions, vous bénéficiez d'un **encadrement régulier** tout l'été.

Chaque semaine, est mis en ligne, dans chacune de vos 4 matières, un sujet d'entraînement (non noté) accompagné d'un corrigé écrit et d'une correction vidéo (soit, au total, plus de 28 sujets supplémentaires).

A partir de la mi-août, **8 nouvelles épreuves blanches (avec copie corrigée)** vous sont proposées (2 par matière) afin de vous permettre d'effectuer les derniers réglages. Elles s'accompagnent chacune d'un corrigé écrit et d'une correction vidéo.

A la fin de l'été, vous est également remis un fascicule reprenant les **dernières actualités jurisprudentielles** de l'été dans chacune de vos matières.

Juste avant vos épreuves, des conférences de motivation et de préparation aux écrits sont organisées, pour vous permettre de gérer votre stress et d'aborder les épreuves dans les meilleures dispositions d'esprit.

► La préparation aux épreuves orales (de septembre à novembre)

Une fois les épreuves écrites passées, vous commencez votre préparation aux épreuves orales : Grand Oral et Anglais (en supplément pour cette dernière).

La préparation au Grand Oral vise à vous permettre d'acquérir les connaissances nécessaires mais également d'apprendre à vous présenter face au jury et à discuter avec lui lors de cette délicate épreuve. Durant cette période, vous bénéficiez ainsi de nombreux outils pédagogiques.

41 heures de cours en droits et libertés fondamentaux, qui couvrent l'ensemble du programme.

La remise d'un « **Bréviaire des libertés et droits fondamentaux »** qui reprend, sous forme de fiches synthétiques, l'ensemble du programme.

Une formation approfondie à la méthodologie de l'exercice (conférences, fascicules, capsules vidéo – qui portent sur les phases de préparation, d'exposé et de discussion ainsi que sur l'attitude à adopter lors de l'épreuve – tenue vestimentaire, maintien, éloquence...).

Des « Essentiels » des différentes matières juridiques (procédure civile, procédure pénale, organisation judiciaire, droit constitutionnel, droit administratif, etc.), afin de consolider votre culture juridique en vue de la discussion avec le jury.

Plus de 80 sujets corrigés, pour vous entraîner et mettre en pratique la méthodologie – les sujets proposés s'adaptent à tous les IEJ et à leurs exercices spécifiques (dissertation, « soutenez que », commentaire de décision ou de texte).

Des fils d'actualité commentés, pour vous informer des dernières modifications légales, des nouvelles jurisprudences et des grands débats d'actualité en matière de libertés fondamentales.

De nombreuses capsules vidéo approfondissant la méthodologie, des points de cours ou d'actualités.

2 simulations individuelles. À partir d'un sujet d'actualité ou tiré des annales de votre IEJ, vous passez devant un jury de spécialistes. Ces derniers, parfaitement rompus aux spécificités du Grand Oral, vous interrogent dans les conditions réelles de l'examen. Après délibération, vous assistez à la correction de votre performance tant sur le fond que sur la forme. Le jury vous indique les erreurs à rectifier mais aussi vos qualités qui peuvent toujours être améliorées.

La préparation à l'épreuve d'anglais (en supplément)

Pour cette épreuve, vous bénéficiez de :

- √ 30 heures de cours en droit anglais et américain
- ✓ Plus de 50 sujets corrigés (avec corrections écrites et vidéo)
- √ 1 simulation individuelle

→ Un encadrement personnalisé

Pendant toute votre préparation (aux épreuves orales et écrites), vous bénéficiez d'un encadrement personnalisé assuré par des **enseignants-référents** (un par matière) que vous pouvez contacter et qui vous accompagnent, **lors d'entretiens téléphoniques**, pour vous aider à vous organiser dans votre travail, pour résoudre vos éventuelles difficultés méthodologiques ou encore pour clarifier les points du cours qui vous paraissent obscurs. Ils vous accompagnent également dans la gestion de votre mental tout au long de votre préparation et dans la perspective de l'examen.

⇒L'outil internet

Durant toute votre préparation, vous disposez d'un accès personnel et illimité à la plateforme digitale de la préparation.

Très simple d'utilisation, cette plateforme vous permet, à tout moment et autant que vous le souhaitez :

- De visionner les conférences, cours, séminaires de correction, corrections vidéo, et capsules dans chacune de vos matières.
- D'accéder à tous les documents pédagogiques : fascicules de cours, fascicules d'actualités, sujets et corrigés.
- De soumettre vos copies et de consulter votre copie corrigée et commentée.
- De communiquer facilement, via la messagerie, avec l'administration et vos enseignants-référents.
- D'échanger directement et en temps réel avec les autres candidat(e)s (tweeter).

⇒ La formation approfondie vous permettra d'accéder à :

- √ 94 heures de cours approfondis pour les épreuves écrites
- ✓ Des fascicules de cours et d'actualisation dans chacune des matières
- √ 84 sujets d'entraînement aux épreuves écrites, dont 48 épreuves blanches (avec copie corrigée) et 36 sujets en autocorrection
- ✓ Des capsules juridiques et méthodologiques
- ✓ Plus de 150 heures de séminaires de correction et de corrections vidéo
- ✓ 41 heures de cours en droits et libertés fondamentaux
- ✓ Le Bréviaire des droits et libertés fondamentaux reprenant l'ensemble du programme du Grand Oral
- ✓ Des « Essentiels » des différentes matières juridiques
- ✓ Plus de 80 sujets d'entraînement au Grand Oral corrigés
- ✓ Des fils d'actualité commentés réguliers
- ✓ 2 simulations individuelles au Grand Oral
- √ 30 heures de cours en droit anglais et américain (en supplément)
- ✓ Plus de 50 sujets corrigés pour l'épreuve d'anglais (en supplément)
- √ 1 simulation individuelle en anglais (en supplément)
- ✓ Un suivi par des enseignants-référents du début à la fin de votre préparation
- ✓ Un accès à la plateforme e-learning du 1^{er} décembre 2022 au 30 novembre 2023

Un emploi du temps individualisé vous sera remis avant le début de la préparation.

La Formation Annuelle Séminaires de correction

Pour ceux qui possèdent déjà des connaissances actualisées du programme juridique et qui ne souhaitent pas suivre les cours magistraux, le Pré-Barreau propose une formation annuelle axée sur les entraînements aux épreuves écrites et la préparation aux épreuves orales.

A la différence de la formation approfondie, la formation Séminaires de correction ne comprend <u>ni fascicules de cours, ni cours magistraux pour les épreuves écrites</u>. En revanche, elle inclut la préparation complète au Grand Oral (et, en supplément, à l'épreuve d'anglais).

Cette formation est organisée en quatre périodes :

- ✓ **Dès le 1**^{er} **décembre 2023** : la plateforme e-learning est ouverte afin de vous permettre si vous le souhaitez de commencer à travailler.
- ✓ A compter du 26 janvier 2024 et jusqu'à mi-juin : le stage intensif commence. Vous êtes accueillis dans nos locaux pour vous entraîner régulièrement en vue des épreuves écrites.
- ✓ En juillet/août : vous êtes en révisions personnelles et continuez à vous entraîner, chaque semaine, grâce à l'encadrement du Pré-Barreau.
- ✓ A partir de septembre, après les épreuves écrites, vous suivez la préparation aux épreuves orales.

→ Ouverture anticipée de la plateforme (à compter du 1^{er} décembre)

Afin de permettre à ceux qui souhaitent se mettre au travail au plus vite de commencer à travailler, la plateforme e-learning est ouverte dès le 1^{er} décembre 2023.

Durant cette période – facultative – vous sont mis à disposition :

- ✓ Des **fascicules d'actualisation** dans chacune de vos matières, pour connaître les dernières actualités
- ✓ Une **vidéo de présentation** et de conseils de travail pour anticiper votre organisation
- ✓ 8 entraînements non notés (2 par matière), accompagnés chacun d'un corrigé écrit, pour commencer à apprivoiser les méthodes de résolution des exercices

⇒ Stage intensif de préparation (du 26 janvier à mi-juin)

À partir du début du stage, vous suivez en alternance une semaine de préparation à la note de synthèse et une semaine de préparation aux épreuves juridiques.

Emploi du temps indicatif

La semaine de préparation à la note de synthèse

- Lundi: épreuve de note de synthèse (5h) dans nos locaux ou chez vous si vous le souhaitez
- **Mercredi, jeudi ou vendredi** : séminaire de correction de la note de synthèse (2h).

La semaine de préparation aux épreuves juridiques

- Lundi: épreuves juridiques de droit des obligations (3h) et de procédures (2h) dans nos locaux ou chez vous si vous le souhaitez
- Mardi : épreuve juridique de spécialité (3h)
- Mercredi, jeudi ou vendredi : séminaire de correction de l'épreuve de droit des obligations (2h), séminaire de correction de l'épreuve de procédure (2h) et séminaire de correction de l'épreuve juridique de spécialité (2h).

La préparation est ainsi axée principalement sur l'entraînement et les séminaires de correction.

En début de stage, vous sont proposées des **conférences de méthodologie des différents exercices**, accompagnées de **fascicules** reprenant point par point les éléments de méthode.

Pour vous permettre d'arriver progressivement à réaliser les exercices demandés dans le délai imparti, vous vous entraînez chaque semaine à l'épreuve de note de synthèse ou aux épreuves juridiques.

Durant cette période, **40 épreuves blanches** vous sont proposées : **10 en note de synthèse, 10 en droit des obligations, 10 en procédure et 10 dans votre matière de spécialité.**

Chaque épreuve blanche est suivie d'un **séminaire de correction de 2 heures.** Ces séminaires de correction, en petits groupes, tiennent compte des spécificités de chaque IEJ.

Ils sont considérés, par les candidat(e)s, comme un atout majeur dans la préparation. En effet, c'est lors de ces séances que vos enseignants :

- √ Vous donnent les « clés » pour parfaitement maîtriser les méthodes de résolution des différents exercices de l'examen – chaque séminaire étant l'occasion de mettre en pratique la méthodologie
- ✓ Veillent à votre progression personnelle en assurant un suivi personnalisé de chaque candidat(e)
- ✓ Répondent, de manière générale, à toutes les questions que vous vous posez

Au terme de chaque séminaire de correction, vous recevez un **corrigé écrit** de l'exercice proposé lors de l'épreuve blanche. En note de synthèse, vous recevez également une **fiche d'exploitation des documents** et une **proposition de plans alternatifs.**

Enfin, pour vous permettre de vous situer par rapport aux autres candidat(e)s, chaque semaine, une très bonne copie est publiée sur la plateforme et une copie représentative du niveau moyen est corrigée en vidéo pour revoir avec vous les erreurs les plus fréquentes de la semaine.

Pour tenir compte des actualités juridiques et des difficultés que vous pouvez rencontrer, vous sont également mis à disposition :

- ✓ Des **fascicules d'actualisation** par lesquels les enseignants du Pré-Barreau analysent et commentent pour vous les arrêts essentiels et les jurisprudences les plus récentes.
- ✓ De **nombreuse capsules** (petit format vidéo de 10-15 min) qui mettent l'accent sur les points de droit les plus délicats dans chacune de vos matières.

Les révisions personnelles (juillet/août)

Durant l'été, vous êtes en révisions personnelles – ce qui vous permet de reprendre tranquillement, afin de les consolider, toutes les connaissances acquises.

Pour vous permettre d'organiser et de structurer vos révisions, vous bénéficiez d'un **encadrement régulier** tout l'été.

Chaque semaine, est mis en ligne, dans chacune de vos 4 matières, un sujet d'entraînement (non noté) accompagné d'un corrigé écrit et d'une correction vidéo, ce qui vous permet de continuer à vous entraîner (soit, au total, plus de 28 sujets supplémentaires)

A partir de la mi-août, **8 nouvelles épreuves blanches (avec copie corrigée)** vous sont proposées (2 par matière) afin de vous permettre d'effectuer les derniers réglages. Elles s'accompagnent chacune d'un corrigé écrit et d'une correction vidéo.

A la fin de l'été, vous est également mis à disposition un fascicule reprenant les **dernières actualités jurisprudentielles** de l'été dans chacune de vos matières.

Juste avant vos épreuves, des conférences de motivation et de préparation aux écrits sont organisées, pour vous permettre de gérer votre stress et d'aborder les épreuves dans les meilleures dispositions d'esprit.

→ La préparation aux épreuves orales (de septembre à novembre)

Une fois les épreuves écrites passées, vous commencez votre préparation aux épreuves orales : Grand Oral et Anglais (en supplément pour cette dernière).

La préparation au Grand Oral vise à vous permettre d'acquérir les connaissances nécessaires mais également d'apprendre à vous présenter face au jury et à discuter avec lui lors de cette délicate épreuve. Durant cette période, vous bénéficiez ainsi de nombreux outils pédagogiques.

41 heures de cours en droits et libertés fondamentaux, qui couvrent l'ensemble du programme.

La remise d'un « **Bréviaire des libertés et droits fondamentaux »** qui reprend, sous forme de fiches synthétiques, l'ensemble du programme.

Une **formation approfondie à la méthodologie de l'exercice** (conférences, fascicules, capsules vidéo – qui portent sur les phases de préparation, d'exposé et de discussion ainsi que sur l'attitude à adopter lors de l'épreuve – tenue vestimentaire, maintien, éloquence...).

Des « Essentiels » des différentes matières juridiques (procédure civile, procédure pénale, organisation judiciaire, droit constitutionnel, droit administratif, etc.), afin de consolider votre culture juridique en vue de la discussion avec le jury.

Plus de 80 sujets corrigés, pour vous entraîner et mettre en pratique la méthodologie – les sujets proposés s'adaptent à tous les IEJ et à leurs exercices spécifiques (dissertation, « soutenez que », commentaire de décision ou de texte).

Des fils d'actualités commentés, pour vous informer des dernières modifications légales, des nouvelles jurisprudences et des grands débats d'actualité en matière de libertés fondamentales.

De nombreuses capsules vidéo approfondissant la méthodologie, des points de cours ou d'actualités.

2 simulations individuelles. À partir d'un sujet d'actualité ou tiré des annales de votre IEJ, vous passez devant un jury de spécialistes. Ces derniers, parfaitement rompus aux spécificités du Grand Oral, vous interrogent dans les conditions réelles de l'examen. Après délibération, vous assistez à la correction de votre performance tant sur le fond que sur la forme. Le jury vous indique les erreurs à rectifier mais aussi vos qualités qui peuvent toujours être améliorées.

La préparation à l'épreuve d'anglais (en supplément)

Pour cette épreuve, vous bénéficiez de :

- √ 30 heures de cours en droit anglais et américain
- ✓ Plus de 50 sujets corrigés (avec corrections écrites et vidéo)
- √ 1 simulation individuelle

→ Un encadrement personnalisé

Pendant toute votre préparation (aux épreuves orales et écrites), vous bénéficiez d'un encadrement personnalisé assuré par des **enseignants-référents** (un par matière) que vous pouvez contacter et qui vous accompagnent, lors d'entretiens téléphoniques, pour vous aider à vous organiser dans votre travail, pour résoudre vos éventuelles difficultés méthodologiques ou encore pour clarifier les points du cours qui vous paraissent obscurs. Ils vous accompagnent également dans la gestion de votre mental tout au long de votre préparation et dans la perspective de l'examen.

⇒ L'outil internet

Durant toute votre préparation, vous disposez d'un accès personnel et illimité à la plateforme digitale de la préparation.

Très simple d'utilisation, cette plateforme vous permet, à tout moment et autant que vous le souhaitez :

- De visionner les conférences, séminaires de correction, corrections vidéo, et capsules dans chacune de vos matières
- D'accéder à tous les documents pédagogiques : fascicules d'actualités, sujets et corrigés
- De soumettre vos copies et de consulter votre copie corrigée et commentée
- De communiquer facilement, via la messagerie, avec l'administration et vos enseignantsréférents.
- D'échanger directement et en temps réel avec les autres candidat(e)s (tweeter)

⇒ La formation séminaires de correction vous permettra d'accéder à :

- √ 84 sujets d'entraînement aux épreuves écrites, dont 48 épreuves blanches (avec copie corrigée) et 36 sujets en autocorrection
- ✓ Plus de 150 heures de séminaires de correction et de corrections vidéo
- ✓ Des fascicules d'actualisation dans chacune de vos matières
- ✓ Des capsules juridiques et méthodologiques
- ✓ 41 heures de cours en droits et libertés fondamentaux
- ✓ Le Bréviaire des droits et libertés fondamentaux reprenant l'ensemble du programme du Grand Oral
- ✓ Des « Essentiels » des différentes matières juridiques
- ✓ Plus de 80 sujets d'entraînement au Grand Oral corrigés
- ✓ Des fils d'actualité commentés réguliers
- ✓ 2 simulations individuelles au Grand Oral
- √ 30 heures de cours en droit anglais et américain (en supplément)
- ✓ Plus de 40 sujets corrigés pour l'épreuve d'anglais (en supplément)
- ✓ 1 simulation individuelle en anglais (en supplément)
- ✓ Un suivi par des enseignants-référents du début à la fin de votre préparation
- ✓ Un accès à la plateforme e-learning du 1^{er} décembre 2022 au 30 novembre 2023

Les résultats du Pré-Barreau

Après interrogation des étudiants ayant suivi une formation au cours de l'année 2022 et en fonction des réponses obtenues, les candidat(e)s préparé(e)s par le Pré-Barreau ont recueilli, en 2022, plus de 600 notes au-dessus de 15/20.

Parmi ces candidat(e)s, mention spéciale aux meilleurs résultats par IEJ:

Note de synthèse :

Léna G. (Dijon): 17/20

Victoria H. et Jean-Marc P. (Lille): 18/20 Kévin José C. et Claire M. (Lyon): 16/20

Léa B. (Montpellier) : 18/20 Anne E. (Paris 1) :17/20

Lyson C. et Antoine BDG (Paris 2): 16.5/20

Clémence A. (Paris 5): 15/20 Eugénie L. (Paris 11): 17/20 Pauline L. (Reims): 15/20 Charlotte C. (Rennes): 15.5/20 Chloé M. (Toulon): 15/20 Margot D. (Tours): 16/2

Droit des obligations:

Clémentine Y. (Le Mans): 15/20 Baptiste V. (Paris 1): 16/20 Dikra K. (Paris 11): 16.5/20 Romane R. (Paris 11): 15/20

Laura B. et Marie B. (Paris 11): 15.5/20 Esteban G. (Strasbourg): 15/20 Charles W. (Versailles): 16/20

Procédure civile :

Marie T. et Manon S. (Avignon): 16/20

Amélie G. (Brest): 16,5/20

Samuel A. et Mathilde L. (Caen): 16/20 Maxime F. et Nicolas P. (Cergy): 17/20

Clara G. (Chambéry): 15/20 Marie L. (Dijon): 15/20 Carla M. (Grenoble): 16,5/20 Victoria H. (Lille): 16/20 Régis DV. (Lyon): 17/20

Emmanuel VM. (Montpellier): 16/20 Sarah C. et Lucile O. (Nantes): 16/20

Lisa A. (Nice): 19/20 Paul S. (Paris 1): 17/20

Hénora HD. et Raphaël L. (Paris 2): 17/20

Eden S. (Paris 5): 17,75/20 Léa L. (Paris 10): 17/20 Romain B. (Paris 11): 19/20 Camille PS. (Poitiers): 16/20 Saskia-Lysa W. (Rennes): 17.5/20

Léa B. (Rouen): 15/20

Julie B. (Saint-Etienne): 15,5/20

Agathe DV. (Strasbourg): 15/20 Antonia M. (Toulon): 18/20 Lucille L. (Toulouse): 17.5/20

Procédure pénale:

Déborah B. (Aix): 15.5/20 Mila A. (Clermont): 15/20 Clara B. (Lyon): 18/20

Maxellende J. et Marguerite R. (Paris 1): 16/20

Garance P. (Paris 2): 16.5/20 Eden C. (Paris 10): 17/20 Inès A. et Clara M. (Paris 11): 16/20 Mohamed El Hassan K. (Rennes): 18/20

Procédure administrative et contentieuse :

Soumia A. (Montpellier): 16/20 Alexis A. (Paris 2): 16/20 Thibault I. (Strasbourg): 15.5/20

Droit des affaires:

Louis B. (Grenoble): 15/20 Margaux H. (Le Mans): 15.5/20

Alex N. (Lyon): 15.5/20

Marie des neiges P. et Chloé G. (Paris 1): 17.5/20

Justine V. (Paris 1): 16.5/20 Yohan LD. (Paris 2): 15/20 Anouchka B. (Paris 5): 16.5/20 Sophie H. (Paris 5): 16.5/20 Lilian D. (Paris 11): 16.5/20 Lucas R. (Paris 11): 16/20

Droit administratif:

Pauline T. (Lyon): 15/20 Manon BT. (Montpellier): 15.5/20

Jules T. (Nantes): 15/20 Adélie BS. (Paris 1): 16/20 Nina S. (Paris 2): 16.5/20 Lucien M. (Paris 11): 15/20 Garance P. (Montpellier): 15/20 Elsa M. (Nancy-Metz): 15.5/20 Laura S. et Inès C. (Paris 1): 15/20 Paul DB. et Léo B. (Paris 2): 15.5/20 Victoria D. (Paris 10): 16/20

Droit fiscal:

Marie N. (Aix): 17/20

Théo S. (Besançon): 17.75/20 Massandje S. (Bordeaux): 16.5/20 Léo C. et Scott Y. (Cergy): 15/20 Quentin M. (Clermont): 16/20 Paul G. (Grenoble): 15.25/20 Maryne GB. (Lyon): 15/20 Cassandra G. (Montpellier): 16/20 Coline LB. (Paris 1): 16.5/20 Tom B. (Paris 2): 16/20 Louis L. (Paris 11): 17/20

Arthur T. (Rennes): 17.75/20 Juliane M. (Saint-Etienne): 17/20

Noémie C. et Caroline S. (Strasbourg) : 15/20

Amandine B. (Toulouse): 17.5/20

Droit international et européen :

Charlotte M. (Bordeaux) : 16/20 Mathilde B. (Grenoble) : 16/20 Emmanuel VM. (Montpellier) : 16/20

Laure F. (Paris 1): 16/20

Fabien C. L. et Jade P (Paris 2): 17/20

Jules C. (Paris 5): 16.5/20 Nadia B. (Paris 11): 15.5/20 Emma F. (Rennes): 15.5/20 Benjamin K. (Versailles): 16/20

Droit pénal:

Chloé DL. (Bordeaux): 17.5/20 Arthur C. (Clermont): 16/20 Housna E. A. (Evry): 16,5/20

Lisa M. (Lille): 16,5/20
Baptiste G. (Limoges): 16/20
Alicia C. et Perrine C. (Lyon): 16/20
Maud C. (Montpellier): 16/20
Maureen T. (Nantes): 17/20
Hermine F. (Paris 1): 18/20
Antoine B. D. G. (Paris 2): 16.5/20

Avner G. (Paris 5): 15.75/20 Avmeric T. (Paris 10): 18/20

Mathilde I. et Candice B (Paris 11): 15.5/20

Clémence P. (Paris 12): 17/20

Estéban G. et Arthur W.-A (Strasbourg): 17/20

Droit social:

Marine B. (Bordeaux): 15,5/20 Clara G. (Chambéry): 15.5/20 Laetitia L. (Lyon): 15,5/20 Rébecca C. (Paris 1): 17/20 Laura S. (Paris 2): 15.5/20 Simon R. (Paris 5): 15/20 Annaëlle Z. (Paris 11): 17/20 Chloé P. (Tours): 17/20

Droits et libertés fondamentaux :

Marie P. (Aix): 16/20 Ophélie. G (Amiens): 18/20 Antoine A. (Angers): 16/20 Arnaud L. (Avignon): 17/20 Morgan D. N. (Bordeaux): 18/20 Vincent B. (Brest): 16/20

Maud M. (Caen): 16/20 Maxime F. (Cergy): 18/20 Céleste M. (Evry): 16/20 Sarah L. (Grenoble): 17/20

Ségolène T. et Clémentine Y. (Le Mans) : 16/20

Clara B. et Lisa M. (Lille): 16/20 Charles L. et Marie L. (Limoges): 15/20

Solenne H. (Lyon): 19/20 Fanny L. et Alison S. (Lyon): 18/20

Garance P. et Hélène R. (Montpellier) : 16/20

Julie T. (Nancy-Metz): 16/20 Ameline C. (Nantes): 16/20 Sara D. (Nice): 17/20

Charlotte D., Willyann G. (Paris 1): 19/20 Elyes Z., Esther B., Vincent N (Paris 1): 19/20

Elfie G. (Paris 5): 19/20 Tristan L. (Paris 8): 16/20 Amelle B. (Paris 10): 18/20 Matthieu P. (Paris 11): 19/20 Issam A. (Paris 12): 17/20 Elisa F. (Pau): 18/20

Margaux W. (Poitiers): 18/20 Camille G. (Rennes): 18/20 Juliane M. (Saint-Etienne): 16/20 Arthur W.-A. (Strasbourg): 18/20 Jasmine D. (Toulouse): 17/20 Noémie P. (Tours): 16.5/20

Gabriel P. (Versailles): 18/20 Antoine R. (Rennes): 15/20 Klara V. (Toulon): 15.5/20

Retrouvez plus de résultats individuels sur notre site www.pre-barreau.com

L'équipe pédagogique

(liste indicative et non exhaustive)

Droit des obligations

Guillaume Giustiniani

Enseignant au Pré-Barreau depuis plus de 25 ans

Note de synthèse

Jean-Louis de Baillenx

Enseignant au Pré-Barreau depuis plus de 15 ans.

Droit pénal et procédure pénale

William Roumier

Docteur en droit Enseignant au Pré-Barreau depuis plus de 20 ans.

Procédure civile

Raphaëlle Haïk

Docteur en droit

Avocate

Enseignante au Pré-Barreau depuis plus de 15 ans.

Sébastien Poisson

Avocat

Procédure administrative contentieuse

Pierre-Yves Nauleau

Avocat

Chargé de cours à l'Université de Sorbonne Paris Nord

Droit civil

Matthieu Moreau-Cucchi

Docteur en droit

Enseignant au Pré-Barreau depuis plus de 10 ans

Droit du travail

Krys Pagani

Avocat

Droit fiscal

Faroudja Aït-Ahmed

Maître de conférences à l'université de Reims Champagnes-Ardennes

Droit administratif

Clémence Zacharie

Maître de conférences associée à l'UPEC

Droit international et européen

Yves-Edouard Le Bos

Maître de conférences à l'Université de Sorbonne-Nouvelle

Christophe Le Berre

Maître de conférences à l'Université de Paris X

Droit des affaires

Charlotte Théry-Vercaemer

Enseignante au Pré-Barreau depuis plus de 15 ans.

Libertés et droits fondamentaux

Xavier Souvignet

Professeur agrégé des Facultés de droit Université Grenoble-Alpes

Christophe Le Berre

Maître de Conférences à l'Université de Paris X

Tarifs et conditions d'inscription

En raison du nombre limité de places, il vous est conseillé d'envoyer au plus tôt votre dossier.

L'inscription se déroule en trois étapes :

- **1**re **étape** : vous devez vous préinscrire en ligne en remplissant le formulaire situé à l'adresse suivante : https://e-learning.crfpa.pre-barreau.com/accounts/register/
- **2**^e **étape** : vous devez ensuite nous retourner la **fiche d'inscription** (à télécharger à l'issue de la préinscription), datée et signée par mail à l'adresse <u>CRFPA@pre-barreau.com</u>.
- **3º étape**: une fois votre dossier reçu et traité par nos services, vous recevez un mail vous invitant à procéder au règlement des arrhes (25% du prix de la formation choisie + 40€ de frais de dossier) par carte bancaire via notre plateforme (paiement sécurisé).

Pour le solde, vous recevrez un mail fin janvier, fin février et fin mars afin de procéder au règlement des trois dernières échéances (25% chacune) par carte bancaire via notre plateforme.

TARIFS	SUR PLACE	
Frais de dossier	40 €	
Formation Approfondie	2890 €	
Formation séminaires de correction	1990 €	
Anglais (en supplément quelle que soit la formation choisie)	250 €	

Pour connaître le contenu de chacune des formations proposées, voir page suivante.

Contenu des formations sur place

		Formation Approfondie	Formation Séminaires de correction
A compter du 1 ^{er} décembre 2023	Fascicules de cours 2023*	✓	×
	Fascicules d'actualisation 2023*	√	✓
	Entraînements non notés (8)*	✓	✓
De janvier à juin 2024	Cours magistraux	√	X
	Fascicules de cours 2024**	✓	X
	Fascicules d'actualisation 2024*	✓	✓
	Capsules vidéo	√	✓
	Épreuves blanches (40)**	√	✓
	Séminaires de correction	✓	✓
	Corrigés écrits**	√	✓
Juillet/Août	Sujets supplémentaires en autocorrection (28)*	√	✓
	Épreuves blanches (8)*	✓	✓
	Vidéos de correction et corrigés écrits*	√	✓
	Fascicules d'actualisation*	√	✓
	Conférence de préparation aux écrits	✓	✓
A compter de septembre	Préparation au grand oral (Bréviaire**)	✓	✓
	Préparation à l'épreuve d'anglais	En supplément	En supplément
Pendant toute la préparation	Suivi par des enseignants-référents	√	✓
	Accès à la plateforme e-learning	√	✓

^{*} Ces documents sont uniquement disponibles en version numérique (PDF)

^{**} Ces documents vous sont remis en version papier et vous sont accessibles en version numérique (PDF)

Conditions Générales

Article 1. Contenu et champ d'application

Les présentes conditions générales s'appliquent à toutes les offres concernant les sessions de préparation à l'examen d'entrée au CRFPA proposées et organisées par le PRE-BARREAU.

Le fait de souscrire à une offre - via la validation de la fiche d'inscription - implique l'adhésion entière et sans réserve du souscripteur aux présentes conditions générales qui prévalent sur toutes autres conditions, à l'exception de celles qui ont été acceptées expressément par le PRE-BARREAU.

Article 2 - Droit de rétractation

Conformément aux articles L. 221-18 et suivants du code de la consommation, vous avez la possibilité de vous rétracter dans les 14 jours suivants la validation de votre inscription.

Vous pouvez vous rétracter en utilisant le formulaire de rétraction disponible sur notre site www.pre-barreau.com ou en utilisant toute autre déclaration de rétractation en nous l'adressant par mail à CRFPA@pre-barreau.com ou par courrier au Pré-Barreau – 3, rue de Nesle – 75006 Paris.

Pendant ce délai, l'intégralité des sommes versées vous sera remboursée.

Article 3 – Participation à un enseignement non retenu

Toute participation à un enseignement non retenu par le souscripteur lors de son inscription ouvrira droit pour le PRE-BARREAU de lui réclamer le règlement de l'intégralité du prix de la matière considérée, et ce quel que soit le nombre d'heures suivies.

Article 4 – Propriété intellectuelle

Le souscripteur s'engage à ne communiquer ni céder à quiconque sous quelque forme que ce soit aucun document remis par le PRE-BARREAU dans le cadre des formations proposées, sauf accord préalable et exprès du PRE-BARREAU.

Le PRE-BARREAU se réserve le droit de poursuivre toute personne qui contreviendrait à cette clause.

Article 5 - Médiation

Conformément aux articles L.616-1 et R.616-1 du code de la consommation, nous proposons un dispositif de médiation de la consommation.

L'entité de médiation retenue est : CNPM MÉDIATION CONSOMMATION.

En cas de litige, vous pouvez déposer votre réclamation sur son site : https://cnpm-mediation-consommation.eu ou par voie postale en écrivant à CNPM MÉDIATION CONSOMMATION - 27, avenue de la Libération - 42400 Saint-Chamond

Conformément à l'article L. 612-2 du même code, vous ne pouvez toutefois recourir au médiateur de la consommation qu'après avoir tenté, au préalable, de résoudre votre litige directement avec le PRE-BARREAU.

Article 7 - Vérification des pré-requis

En retournant le formulaire d'inscription daté et signé, vous certifiez que les informations transmises sont exactes.

Article 8 - Délai d'inscription

Il n'y a pas de date limite pour s'inscrire à nos formations. Toutefois, les formations proposées sur place disposent d'un nombre limité de places et peuvent donc ne plus être accessibles.

Article 9 – Règlement intérieur

Article 1: ce règlement intérieur a pour objet d'assurer le bon fonctionnement des formations proposées par Le Pré-Barreau. Il rappelle, pour l'essentiel, des règles issues de textes législatifs et réglementaires.

Article 2: toute personne se trouvant dans les locaux où sont assurés les formations du Pré-Barreau doit prendre connaissance et respecter les consignes d'hygiène et de sécurité et notamment d'évacuation en cas d'alarme.

Article 3: il est interdit d'introduire ou de transporter dans les locaux toute substance illicite ou nuisible à la santé, tout matériel ou instrument dangereux ou contraire aux impératifs de salubrité ou d'ordre public.

Article 4: conformément à la règlementation en vigueur, il est interdit de fumer dans tous les lieux affectés à un usage collectif (loi n°91-32 du 10 janvier 1991; décret n°92-478 du 29 mai 1992).

Article 5 : la présence d'animaux n'est pas autorisée dans les locaux, à l'exception des animaux accompagnants les personnes en situation d'handicap.

Article 6: tout étudiant s'oblige à respecter les règles élémentaires de respect d'autrui, de courtoisie et de tolérance. En cas de manquement grave à ces obligations qui troublerait par trop le bon déroulement des formations, Le Pré-Barreau sera en droit de rompre unilatéralement le contrat de préparation à l'examen du CRFPA.

Article 7 : tout étudiant s'engage à ne communiquer, à quiconque, sous quelque forme que ce soit, aucun document remis par le Pré-Barreau, sauf autorisation expresse et écrite de la direction du Pré-Barreau.